

Le bilan de compétences

Vous accompagner
pour construire
un nouveau projet professionnel

Un diagnostic partagé pour valider son dans le champ de l'intervention sociale

Avec son centre
de bilan et de compétences,
l'IRTESS de Bourgogne
complète sa mission,
d'accueil et d'information
sur les métiers du secteur
social et médico-social
en proposant une mission
de conseil et d'aide
à la décision.



projet professionnel

Le bilan permet de :

- Faire le point sur ses compétences mobilisées et mobilisables.
- Élaborer une nouvelle orientation professionnelle.
- Définir le ou les parcours les mieux adaptés.
- S'informer sur les divers dispositifs et voies d'accès contribuant à la réalisation de son projet professionnel (formations, VAE).
- Être pleinement acteur de son changement.
- Agir sur les leviers contribuant à son évolution professionnelle.

Programme

Un parcours de 24 h contribuant à :

- Explorer son itinéraire en valorisant ses points d'appui.
- Analyser sa situation actuelle.
- Clarifier son positionnement professionnel au sein de sa structure d'appartenance.
- Identifier les hypothèses de développement professionnel.
- Formuler un projet réaliste et réalisable.
- Ordonner les priorités d'action.
- Faire le point sur la conduite du projet (suivi du bénéficiaire).

Contenu de la démarche

Entretien préalable (hors bilan)

1. Phase préliminaire

- Information sur les conditions de déroulement du bilan.
- Analyse de la demande et confirmation de l'engagement du bénéficiaire dans la démarche.
- Définition des attentes et des axes de travail.
- Élaboration d'un calendrier prévisionnel.

2. Phase d'investigation

- Repérage et analyse des acquis et des centres d'intérêts professionnels.
- Investigation et information sur l'environnement professionnel.
- Rencontre avec des personnes ressources (entretiens conseils et exploratoires).
- Confrontation et analyse des constats.

3. Phase de conclusion

- Élaboration de nouvelles trajectoires (emploi, formation).
- Mise en œuvre des principales étapes.
- Contribution à la rédaction d'un document de synthèse.

L'accompagnement proposé peut alterner des temps individuels et collectifs.

Le centre de bilan est composé de :

- 1 responsable
- 2 psychologues
- 1 secrétariat
- 1 centre de ressources documentaires
- 1 réseau de personnes ressources

Quelles sont les pièces à fournir pour bénéficier de ce dispositif ?

Pour bénéficier de ce dispositif, le candidat doit fournir au Pôle Ressources VAE - Centre de bilan :

1. Une attestation ou notification de prise en charge financière (par l'employeur, l'OPCA...).
2. Une prise en charge directement par le candidat.

Contacts

Secrétariat du Pôle Ressources VAE - Centre de bilan

Anne Rognon

Tél. 03 80 72 64 40
arognon@irtess.fr

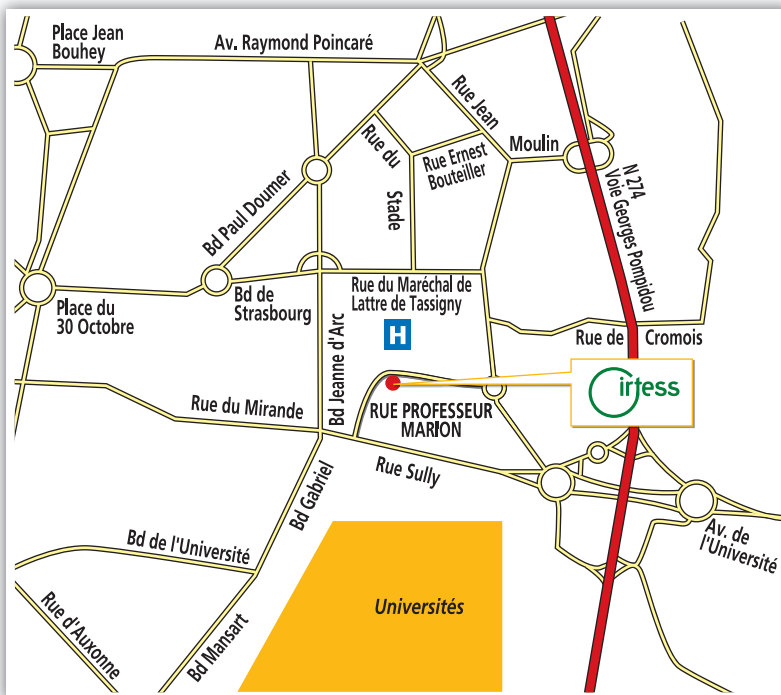
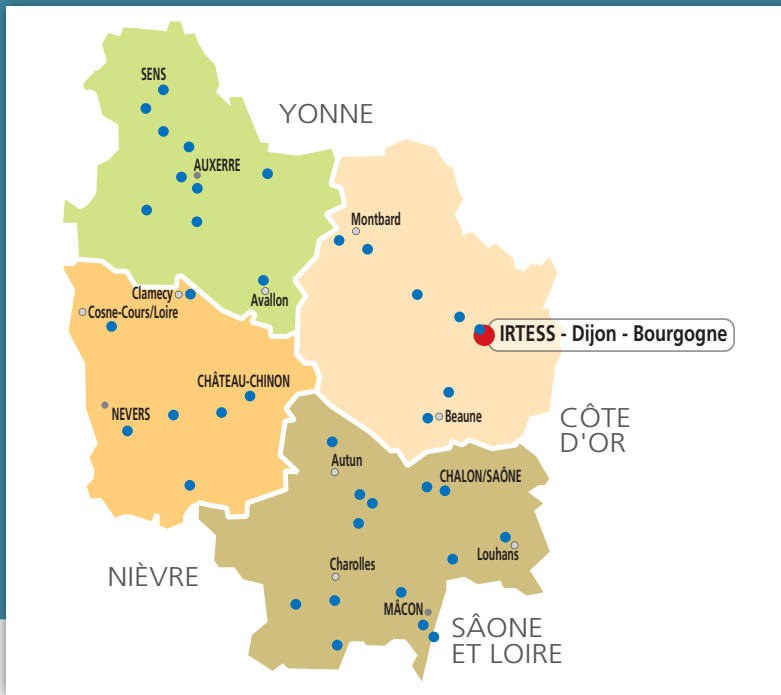
Chargé de Mission Pôle Ressources VAE - Centre de bilan

Jacques MAZUER

Tél. 03 80 72 64 49
jmazuer@irtess.fr

Permanence

Mercredi de 9 h à 12 h.



2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON
 Tél. 03 80 72 64 50 - Fax : 03 80 36 45 38
 E-mail : contact@irtess.fr

www.irtess.fr

N° Formation Professionnelle : 26 21 01514 21

